



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Direction générale de la santé
Sous-direction santé des populations
et prévention des maladies chroniques
Elise. Riva /Jean-Christophe COMBOROURE
Tél. 01 40 56 47 94
Mail : Elise.riva@sante.gouv.fr /jean-
christophe.comboroure@sante.gouv.fr

La ministre des solidarités et de la
santé

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
généraux des agences régionales de
santé

NOTE D'INFORMATION DGS en déclinaison de l'instruction n°2016 - 154 du 21 octobre
2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application de l'article 158 de la loi
2016-41 de modernisation de notre système de santé – **Fiche relative à la santé sexuelle**

Date d'application : immédiate
Classement thématique : PRS

Inscrit pour information à l'ordre du jour du CNP du 12 mai 2017
Publiée au BO : non

Les priorités de la stratégie de santé sexuelle ont vocation à être **déclinées au niveau régional**, en fonction des spécificités des territoires, dans le cadre du schéma régional de santé, sur la base du diagnostic territorial réalisé par l'ARS. Il s'agira de :

- Investir dans la promotion en santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes, dans une approche globale et positive ;
- Améliorer le parcours de santé en matière d'IST dont le VIH et les hépatites virales : prévention, dépistage, prise en charge ;
- Améliorer la santé reproductive ;
- Répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables.

Orientations nationales sur la période du PRS 2 (2018-2022):

La stratégie nationale de santé sexuelle s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive. Elle se fonde sur les principes fondamentaux que sont l'autonomie, la satisfaction et la sécurité. Elle prend également en compte les relations inégalitaires entre les sexes et les sexualités qui impactent l'accès universel à la santé sexuelle.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, en s'appuyant sur les diagnostics territoriaux, il conviendra d'investir prioritairement :

- L'éducation des jeunes à la sexualité, à la santé sexuelle et aux relations entre les personnes en et hors milieux scolaire
- La mobilisation des parents et le renforcement des compétences de ceux-ci en éducation à la santé sexuelle de leurs enfants
- Le renforcement et la diversification de la prévention des grossesses non désirées, des IST et du VIH, et des violences (psychologiques et physiques).
- L'augmentation de la couverture vaccinale des IST à prévention vaccinale
- Une offre diversifiée de proximité pour les dépistages et l'accès aux soins de santé sexuelle (sexualité, contraception, IVG, IST, violence)
- Le développement de réponses pour les populations spécifiques (HSH, Trans, Migrants, Personnes en situation de prostitution, les personnes sous-main de justice, les personnes usagères de drogues) et pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Approche parcours introduite par la stratégie nationale de santé sexuelle:

Des leviers à mobiliser :

- La contractualisation avec les **communautés professionnelles territoriales de santé** réunissant au niveau territorial les offreurs de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux, pour une meilleure structuration des parcours de santé sur les territoires ;
- **La commission de coordination ARS/Assurance Maladie** afin d'inscrire l'amélioration du parcours de santé sexuelle dans ses axes de travail ;
- **La commission de coordination des politiques publiques de prévention** pour assurer la cohérence et la coordination des politiques publiques dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile ;
- **La mise en œuvre du parcours éducatif de santé** pour tous les élèves. Le parcours éducatif de santé permet d'explicitier ce qui est offert aux élèves en matière de santé à l'échelon de l'école, de la circonscription et de l'établissement scolaire en articulation étroite avec leur territoire ;
- **Les commissions départementales des services aux familles**, qui regroupent les acteurs du soutien à la parentalité, dans la perspective du renforcement des compétences parentales en matière d'éducation à la vie relationnelle et sexuelle ;

- **Les comités de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH)**
- **Le renforcement des compétences des professionnels**, notamment en matière de contraception (connaissance et pratiques).

Des parcours à organiser

- Parcours de santé

- Les services et professionnels de santé, notamment de premier recours, ont un rôle essentiel à jouer dans la structuration des parcours de santé des usagers et doivent être encouragés dans leur effort de coordination et de développement de compétences et sur le champ de la santé sexuelle
- Amélioration de l'accueil, avec la promotion et l'adoption de postures non jugeantes des différents parcours de vie et pratiques sexuelles ou pratiques associées à la sexualité (ex. : consommation de produits psychoactifs).
- Amélioration du parcours d'IVG en s'appuyant sur les nouveaux moyens que sont : la possibilité donnée aux centres de santé de pratiquer des IVG instrumentales aux centres de santé, l'extension des compétences des sages-femmes pour pratiquer les IVG médicamenteuses, la suppression du délai minimal de réflexion d'une semaine, la mise en place de la prise en charge à 100% par l'Assurance maladie du parcours de l'IVG, l'inscription dans les CPOM des établissements de santé d'une offre d'IVG diversifiée (diversité des méthodes et des procédés anesthésiques) ;
- Rendre effectif l'accessibilité des moyens de contraception grâce à la prise en charge à 100% du parcours contraceptif pour les jeunes femmes mineures, et en proposant des plateaux techniques adaptés aux personnes handicapées ;
- Amélioration du parcours de santé en matière d'IST, dont le VIH et les hépatites virales : prévention, dépistage, prise en charge ;
- Prise en compte des dysfonctions sexuelles dans le parcours de santé des usagers (maladies chroniques, addictions, vieillissement, troubles psychiques, handicaps physiques).

- Parcours de soins

- Déploiement d'une offre de santé sexuelle globale intégrant la prise en compte de la santé mentale, des autres maladies chroniques, la réduction des risques et des dommages liés aux addictions dans une logique de parcours
- Renforcement de la formation des professionnels de santé sur les parcours de transition et notamment sur les spécificités de la population trans
- Coordination des acteurs compétents, notamment sur les aspects médico-psycho-social et juridique, pour la prise en charge des violences sexuelles
- Parcours de soins des personnes en situation complexe: promotion de la coordination médicale pour les situations dites « complexes »

Point Ressources Humaines :

- **Renforcer la formation, initiale et continue, des professionnels de santé, en particulier de 1^{er} recours, du secteur social et médico-social dans une approche globale de santé sexuelle pour :**
 - permettre aux professionnels de disposer d'un socle commun de connaissances scientifiques, psycho-sociales et juridiques, et de les mettre à jour régulièrement selon leurs évolutions (à l'exemple de l'IVG récemment),
 - apprendre à communiquer de façon efficace, avec empathie et sans jugement, sur les sujets liés à la sexualité, permettant ainsi d'améliorer la communication et d'adapter leurs conseils, leur diagnostic et la prise en charge des usagers,

- améliorer la connaissance sur les caractéristiques et les besoins spécifiques des populations cibles, et sur les modalités de communication relative à la sexualité.

- **Renforcer la formation en santé sexuelle des personnels éducatifs de l'Education Nationale et du ministère de l'agriculture (personnels enseignants et cadres)**
- **Développer la sensibilisation et la formation en matière d'éducation à la sexualité des personnels encadrant les dispositifs d'accueil, sociaux et médico-sociaux.**
- **Renforcer le développement de formations pluridisciplinaires :** professionnels de santé (médecins, sages-femmes, infirmiers, pharmaciens...), professionnels des secteurs social et médico-social, notamment des établissements accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap, professionnels de l'éducation, de la justice, des médias

Exemples d'actions mises en place par des ARS :

- L'éducation des jeunes à la vie sexuelle, notamment par les interventions en milieu scolaire fondées sur le développement des compétences psycho-sociales, dans le cadre d'un projet porté collectivement au sein de l'établissement scolaire, en s'adaptant aux caractéristiques des jeunes scolarisés, par des acteurs formés.;
- L'accès aux dispositifs d'écoute, d'information, de prévention liés à la vie sexuelle et de dépistage des IST ;
- Améliorer l'accessibilité à la contraception et à la prévention des IST, l'accès à l'IVG et à la contraception d'urgence (plateforme régionale rattaché au numéro national gratuit « sexualité, contraception, IVG », rapprochement CeGIDD, CPEF, EICCF....) ;
- Renforcer l'information du grand public et des publics cibles ;
- Mise à disposition de préservatifs et gels pour les structures accueillant ou allant vers des publics cibles.

Références (droit existant, instructions et dernière évolutions/actualités)

- Article 10 de la loi du 26 janvier 2016 introduction de la santé sexuelle ;
- Circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 -Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves ;
- Article L.3121-2 du CSP, création au 1er janvier 2016 des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) ;
- HCSP, Évaluation du Plan national de lutte contre le VIH-sida et les IST 2010-2014, Paris 2016 ;
- HCSP, Santé sexuelle et reproductive, Paris: 2016 mars ;
- Circulaire N°DGOS/R3/DGS/SPI/2016/243 du 28 juillet 2016 relative à l'amélioration de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et à l'élaboration de plans régionaux ;
- Conseil national du sida et des hépatites virales. Avis suivi de recommandations sur la prévention et la prise en charge des IST chez les adolescents et les jeunes adultes - Conseil national du sida et des hépatites virales; 2017 février p. 81 ;
- Stratégie nationale de santé sexuelle 28 mars 2017.

Indicateurs :

La stratégie nationale de santé sexuelle fixe des cibles à 2020 et 2023, en cohérence avec la durée du PRS, pour les principaux indicateurs de santé sexuelle :

- 100 % des jeunes ont reçu une éducation de qualité à la sexualité et aux risques liés (IST, grossesses non prévues) tout au long de leur cursus scolaire ;
- Réduire l'incidence des IST les plus fréquentes et les plus graves : Syphilis, Gonococcies, Chlamydiae, Lymphogranulome vénérien (LGV) ;
- 90% des demandes d'IVG sont prises en charge dans les délais définis par la HAS (5 jours).
- 60% de couverture vaccinale HPV chez les adolescentes et 75 % de couverture vaccinale Hépatite B chez les adolescents.
- 95% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, 95% de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral recommandé, 95% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement indétectable en 2020

Le Directeur Général de la Santé



Professeur Benoît Vallet